LESNUMERIQUES

Droit à l'oubli : 50 % d'acceptations, 30 % de refus secs

Une moyenne crédible

Vie du net Actualités

Publié le: 27 juillet 2014 15:05
Par Johann Breton

Envoyer à un ami

Tweet

Le groupe Article 29, qui réunit les moteurs de recherche actifs en Europe, s'est réuni ce jeudi à Bruxelles pour débattre de la mise en place du droit à l'oubli souhaité par la CJUE. L'occasion pour Google de quantifier les conséquences de son arbitrage.

Rappelez-vous : le 14 mai 2014, la Cour de Justice de l'Union européenne rend une décision qui en surprend plus d'un, puisqu'à partir de cette date, c'est à Google et à ses concurrents qu'il incombe de mettre en pratique le droit à l'oubli qui vient d'être reconnu par la puissante autorité judiciaire. Quelque peu pris de court par cette issue, Google n'en est pas moins le premier à réagir, en proposant rapidement un formulaire avant de se mettre à retirer les premiers liens des résultats de recherche à peine plus d'un mois plus tard.

Un mois de plus s'est écoulé, et les différents acteurs concernés ont ressenti le besoin de se réunir à l'initiative de Google Deutschland pour débattre et harmoniser leurs dispositifs. Le moteur de recherche de la firme de Mountain View, qui détient plus de 90 % des parts de marché sur le Vieux Continent, a toutefois fait l'objet de toutes les attentions.

En effet, Google a d'abord cristallisé les débats sur son bilan. Il a révélé qu'il avait déjà reçu 91 000 demandes (contre "seulement" 70 000 au début du mois de juillet), dont plus de la moitié avait été honorée. Plus de 30 %, à l'inverse, ont subi un refus net. Le reste, soit environ 15 % des demandes, demeure à date en attente d'un complément d'information. Des chiffres qui en l'absence de détails quant aux critères de validation, laissent place à une critique abondante, mais plutôt stérile.

Un autre sujet sensible a été abordé concernant la démarche de Google. En effet, ce dernier prévient les sites de la désindexation de certaines de leurs pages. Cette pratique, qui n'est en aucun cas prévue par l'arrêt de la CJUE, pose un problème de fond : si elle permet une certaine transparence, la presse étant en mesure de suivre les conséquences de l'arbitrage entre droit à l'information et droit à la vie privée, elle attire inévitablement l'attention sur des contenus qui, justement, doivent "légalement" être oubliés. Pour les autres membres d'Article 29, cela doit donc cesser.

On note, en outre, que la rédaction d'un guide encadrant les bonnes pratiques pour l'application du droit à l'oubli a été évoquée, avec pour possible échéance le mois de septembre prochain. En parallèle, aucun moteur de recherche n'a souhaité aborder la question des liens finalement réindexés, pas plus que celle de la cohérence d'un système qui ne censure que les déclinaisons nationales (Google.fr) des moteurs, et non l'ensemble des services accessible (Google.com). Il semble donc que cette première "version" du droit à l'oubli soit amenée à rester en place pour quelque temps.

- **Devenez membre Premium pour : des conseils personnalisés, une navigation sans publicité, être prioritaire sur les événements.**

TAGS **Bing - Europe - Google**

Envoyer à un ami

Tweet

Vos réactions sur le forum
Droit à l'oubli : 50 % d'acceptations, 30 % de refus secs

Severin : la cuisson sous-vide accessible au plus grand nombre

LG présente deux modèles Oled 18", du flexible et du transparent

Contenu en rapport

ACTUALITÉS: Bing se met au droit à l'oubli
17/07/14

ACTUALITÉS: Données personnelles : l'Italie donne 18 mois à Google pour se raviser
23/07/14

ACTUALITÉS: Explore : Google Maps joue les guides touristiques
26/07/14

ACTUALITÉS: Chromecast : premier anniversaire et des cadeaux pour les utilisateurs
25/07/14

ACTUALITÉS: Google : 22 % de hausse du chiffre d'affaires
20/07/14

ACTUALITÉS: Tentative de rachat de Spotify par Google : rumeur ou fausse rumeur ?
23/07/14

Chargement des commentaires

Afficher la navigation et les filtres

Les Nums en photos

Newsletter Sélection de la semaine

Votre adresse email ok

La rédaction

TV, smartphones, casques, imprimantes, bracelets connectés, ordinateurs, vélos électriques, aspi-robot, tablettes... Les quelque 40 membres de la rédaction des *Numériques* testent en labo avec passion et rigueur plus d'une centaine de produits chaque mois.